

Complémentaire à 50 ans : possible ou impossible?

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Génération plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): - **(2012)**

Heft 38

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-831606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

43 Complémentaire à 50 ans: possible ou impossible?

Vous êtes en bonne santé, vos finances aussi, et vous souhaiteriez pouvoir bénéficier d'une meilleure couverture d'assurance comme une privée ou semi-privée. Le point avec des spécialistes.

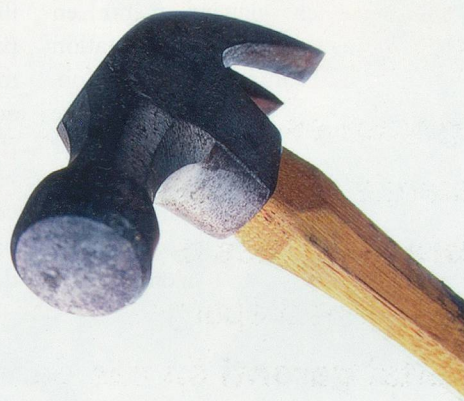
Trouver une caisse maladie qui vous assure en complémentaire, alors que vous avez déjà fêté vos 50 printemps, une utopie? «Il faut être lucide et croiser les doigts, répond Valérie Muster, juriste à la Fédération romande des consommateurs. Ce n'est vraiment pas évident, tout dépend de la politique des caisses. Certaines sont plus faciles d'accès que d'autres. Mais la démarche reste une mission ardue, dans une véritable jungle! Une certitude, précise-t-elle, vous n'êtes pas maître de votre destin. Vous pouvez acheter une Porsche, si vous en avez les moyens... En revanche, pour ce qui est de prendre une complémentaire, le choix ne dépend vraiment pas de vous.»

Les conseils des spécialistes: il faut d'abord trouver une caisse qui a une limite d'âge d'entrée élevée (par exemple, 60 ans et plus). Ensuite, souscrire à un produit correspondant aux besoins et desideratas (médicaments hors liste, médecine naturelle, transports urgents, assistance, rapatriement, et hospitalisation selon niveau désiré, par exemple division commune pour toute la Suisse, demi-privée ou privée). On ne le dira jamais assez: il importe de lire avec la plus grande attention les conditions d'assurance.

Au niveau des primes, elles augmentent généralement tous les

cinq ans. Le fardeau est en principe supportable, si on a des petites complémentaires (paquet de base, très utiles, mais sans la demi-privée).

Toutefois, si on souscrit à une assurance complémentaire d'hospitalisation en semi-privé ou privé, il faut prévoir un budget important dès 50-55 ans,



zimmytws

ou souscrire une assurance flexible qui permet d'aller en division demi-privée moyennant une franchise supplémentaire à celle de la base (ce modèle est actuellement proposé par certaines caisses et offre le plus de chance de pouvoir conserver sa complémentaire à un âge avancé avec une prime supportable). Et il faut être en parfaite santé pour être accepté.

Ne rien omettre

Si vous demandez des offres auprès de plusieurs compagnies et signez diverses propositions, demandez à chacune par écrit l'autorisation d'annuler avant l'entrée en vigueur même en cas d'acceptation immédiate. Sinon, demandez à la caisse de ne pas donner suite à votre demande, car les assurances n'ont pas

d'obligation d'annuler une proposition en cas d'acceptation (d'où le risque de devoir en payer plusieurs).

Attention à ne pas omettre d'indiquer tout problème médical pouvant nécessiter des traitements (actuellement ou dans le futur) ou sujet à des récurrences, sous peine de grave désillusion plus tard. L'omission d'un simple lumbago pourrait amener votre assureur à exercer une réticence (annulation de l'assurance complémentaire), s'il doit payer des factures pour soins et constate que le lumbago n'était pas mentionné dans le questionnaire médical.

Les caisses peuvent émettre des réserves (exclusion) pour une durée illimitée (aussi longtemps que le problème subsiste) pour tout problème médical dont vous avez connaissance actuellement et qui représente un risque pour l'assureur. Si vous n'avez pas actuellement de complémentaire, vous pouvez accepter une réserve, puisque vous continuerez à bénéficier des prestations de l'assurance de base pour le problème médical concerné par la réserve. Si vous avez déjà une complémentaire et que vous avez plus de 50 ans, le conseil est en principe de la garder (rien n'empêche de faire une demande chez un concurrent si la prime est très élevée).

Si la caisse vous signale un changement des conditions, il faut

réagir très rapidement, et s'y opposer, si on n'est pas d'accord (délai de quelques jours). En pratique, il n'est toutefois pas évident que Monsieur X attaque en justice la caisse H. Toujours l'histoire, en quelque sorte, de David contre Goliath. Dans ce cas, mieux vaut donc avoir une protection juridique.

Plus sceptiques

Voilà pour la version la plus optimiste. Déléguée romande de l'Organisation suisse des patients et pharmacienne de formation, Anne-Marie Bollier est plus cynique: «Une complémentaire à 50 ans? Tout simplement impossible. D'ailleurs, certaines assurances n'entrent même pas en matière. Quant aux autres, si elles acceptent, elles émettent de telles réserves qu'il vous sera impossible de vous faire payer pour le ou les problèmes que vous avez. Vous signalez de l'hypertension dans votre questionnaire? Il y aura une réserve et le jour où vous aurez un traitement pour des migraines, on vous dira que c'est à cause de l'hypertension. Vous avez mal au dos? Si vous tombez dans l'escalier, on vous rétorquera que c'est la raison de votre chute.»

Vice-président de la Fédération suisse des patients, Jean-François Steiert hésite à dire impossible. «Si vous avez 55 ans, que vous êtes sportif, vous avez une chance. J'ai vu des gens acceptés, mais on ne sait pas vraiment pourquoi, c'est tellement aléatoire. De toute manière, si vous tenez vraiment à essayer, vous ne risquez pas grand-chose à faire une vingtaine de demandes. Peut-être qu'un assureur vous acceptera!»

«On peut trouver à tout âge»

Responsable du service caisse maladie au sein de la société de courtage Symphony à Lausanne, Sylvia Reidy se montre plus nuancée que d'autres professionnels. «On peut trouver à tout âge, ça dépend des caisses. Ce qui prime vraiment, c'est votre état de santé, un facteur primordial. Mais vous savez, même un bébé qui a un problème peut être refusé par les caisses. Ici, nous avons une clientèle de tout âge.» Et de rappeler qu'il existe de nombreux types

de complémentaires qui prévoient des prestations très diverses, des plus simples à la totale, ou presque. Son conseil: «Il faut absolument lire toutes les clauses d'un contrat.»

Rappel utile pour ceux qui souhaiteraient absolument contracter une assurance, les sociétés de courtage ne vous factureront pas leurs services. Elles sont rétribuées uniquement par les caisses.